

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

Délibération n° :

DL68/2023

Objet :

Autorisation de signature
de l'avenant n°3 au
contrat collectivité pour
la filière papiers
graphiques avec CITEO

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 11/12/2023

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 28
VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi 18 décembre 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HAMON (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAMBON a donné pouvoir à M. TRICKOVSKI (titulaire CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Patrice GILBON est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL68/2023
Autorisation de signature de l'avenant n°3 au contrat collectivité pour la filière papiers graphiques avec CITEO

Le comité syndical,

Vu les articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement (société SREP SA),

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement (société SREP SA)

Vu l'arrêté ministériel du 7 décembre 2023 portant cahier des charges des éco organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers des imprimés papiers et des papiers à usage graphique,

Vu le contrat collectivité pour la filière papiers graphiques et tous les documents afférents,

Vu la note de présentation,

Considérant l'intérêt pour le SIOM de pouvoir bénéficier, par le contrat collectivité pour la filière papiers graphiques, de soutiens financiers pour le déploiement de la collecte sélective des emballages et papiers sur les 21 communes du territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer, avec l'éco-organisme CITEO :

- **l'avenant de prolongation** du contrat de reprise des papiers graphiques avec CITEO,

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **27 DEC. 2023**
Affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL68_2023
Date de la décision:	2023-12-18 00:00:00+01
Objet:	Autorisation de signature de l'avenant n°3 au contrat collectivité pour la filière papiers graphiques avec CITEO
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20231218-DL68_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20231218-DL68_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1060
nom original: Note présentation DL 68 2023.pdf	application/pdf	78458
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20231218-DL68_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	78458
nom original: dl 68 2023.pdf	application/pdf	317504
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20231218-DL68_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	317504

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 décembre 2023 à 10h20min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 décembre 2023 à 10h25min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 décembre 2023 à 10h25min29s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 décembre 2023 à 10h30min34s	Recu par le MIAT le 2023-12-28